



Trace n° 1589323

Parcours balisé N°57.

Village au fond de la vallée, comme égaré, presque ignoré... vous connaissez la chanson ? Eh bien, maintenant grimpez pour voir ce qu'il y a là-haut sur le plateau !

Durée	4h 20	Difficulté	Moyenne
Distance	13,07 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	223 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	222 m	Commune	Ouanne (89560)
Point haut	366 m	Région	Puisaye
Point bas	255 m		

Description

Le départ se fait depuis Chastenay et plus précisément au pied de l'église sur le parking situé entre l'ancienne école et cet édifice.

(D/A) Descendre par la rue en passant devant la bascule publique pour arriver sur la route principale. La prendre sur la gauche et tout de suite partir sur la droite en direction de [Ouanne](#). Au premier croisement, appuyer sur la droite en montant tout droit jusqu'au moment de trouver un chemin. Le prendre et monter pour traverser tout droit le hameau de Chicorneau.

(1) Partir tout droit sur cette route à conserver sur 400 m environ pour y croiser deux chemins perpendiculaires (cote 320). Prendre celui de droite et filer tout droit pour retrouver l'intersection avec la D85.

(2) Traverser avec **prudence** et prendre le chemin en face sur une centaine de mètres environ. Poursuivre en appuyant à gauche sur la route pendant 150 m. Tourner à gauche puis aller tout droit en ignorant le chemin de gauche. Descendre en direction de la bande boisée pour retrouver la voie de desserte de Duenne.

(3) Traverser cette voie, se diriger vers les habitations et, à la patte d'oie, prendre la route de gauche. Celle-ci s'achève, après le passage devant le lavoir, en chemin montant. Prolonger et arriver au croisement de quatre voies rurales.

(4) Tourner à droite. Sur le parcours, laisser les deux chemins d'exploitation partant sur la gauche pour trouver un chemin sur la droite.

(5) Le prendre et passer au pied des éoliennes sur la gauche. Rejoindre la route D125, virer à droite et arriver à la hauteur d'un chemin traversant situé avant le hameau de Vrilly.

(6) Partir sur la gauche et commencer à redescendre avec des champs de part et d'autre. Déboucher sur une route.

(7) Prendre à droite et descendre jusqu'au prochain croisement (cote 308). Quitter la route et se diriger vers la droite dans le chemin stabilisé à parcourir pendant 300 m environ.

(8) Virer à gauche, puis, au carrefour suivant, à droite. Longer une haie à main gauche. Arriver à un carrefour avec un chemin transversal.

(9) Tourner à droite et continuer tout droit pour aboutir sur une voie partiellement goudronnée. Prendre à gauche et rejoindre la route D85.

(10) Traverser cette voie avec **prudence** et s'engager en face sur la voie goudronnée (direction Chastenay-le-Haut). Avant d'arriver aux demeures de ce lieu-dit, virer à gauche dans le premier chemin. À la patte d'oie, choisir le chemin partant sur la droite. Après avoir longé un petit bois à main droite, à sa fin, découvrir un chemin sur la droite.

(11) Descendre le long de la lisière et aboutir à un croisement de 4 chemins (celui d'en face est souvent bien encombré par la végétation).

(12) Pénétrer par la droite dans un chemin peu large bordé de haies. Cette descente est assez rapide (tracé non signalé sur fond IGN). Peu avant la fin de la descente, virer à droite dans un sentier qui serpente dans un jardin découverte. Rester sur ce chemin aménagé avec escaliers et main courante pour arriver devant le lavoir sur la gauche (juste après le chemin qui grimpe à main gauche). Le longer et se diriger vers l'église avec l'ancienne aire de

Points de passage

- D/A Église de Chastenay**
| N 47.656231° / E 3.381575° - alt. 261 m - km 0
- 1 Débouché sur une route**
| N 47.656275° / E 3.390072° - alt. 301 m - km 0.73
- 2 Route transversale D85**
| N 47.645047° / E 3.39777° - alt. 343 m - km 2.48
- 3 Hameau de Duenne**
| N 47.640717° / E 3.407861° - alt. 288 m - km 3.51
- 4 Croisement de 4 chemins**
| N 47.640775° / E 3.41639° - alt. 322 m - km 4.18
- 5 Croisement de chemins en T**
| N 47.631713° / E 3.41198° - alt. 352 m - km 5.3
- 6 Croisement route / chemin**
| N 47.632613° / E 3.396606° - alt. 361 m - km 6.63
- 7 Débouché sur une route**
| N 47.623213° / E 3.384193° - alt. 316 m - km 8.05
- 8 Croisement de chemins en T**
| N 47.630512° / E 3.385974° - alt. 322 m - km 9.02
- 9 Chemin transversal**
| N 47.636582° / E 3.377584° - alt. 318 m - km 10
- 10 Route transversale D85**
| N 47.642893° / E 3.380041° - alt. 348 m - km 10.96
- 11 Lisière du bois à main droite**
| N 47.651606° / E 3.376017° - alt. 323 m - km 12.2
- 12 Croisement de chemins**
| N 47.654439° / E 3.378699° - alt. 313 m - km 12.59
- D/A Église de Chastenay**
| N 47.656228° / E 3.38158° - alt. 261 m - km 13.07

pesage (D/A)..

Informations pratiques

Protection solaire et chapeau sont nécessaires par très beau temps. Pas d'eau potable sur ce parcours.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°57 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en octobre 2020.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

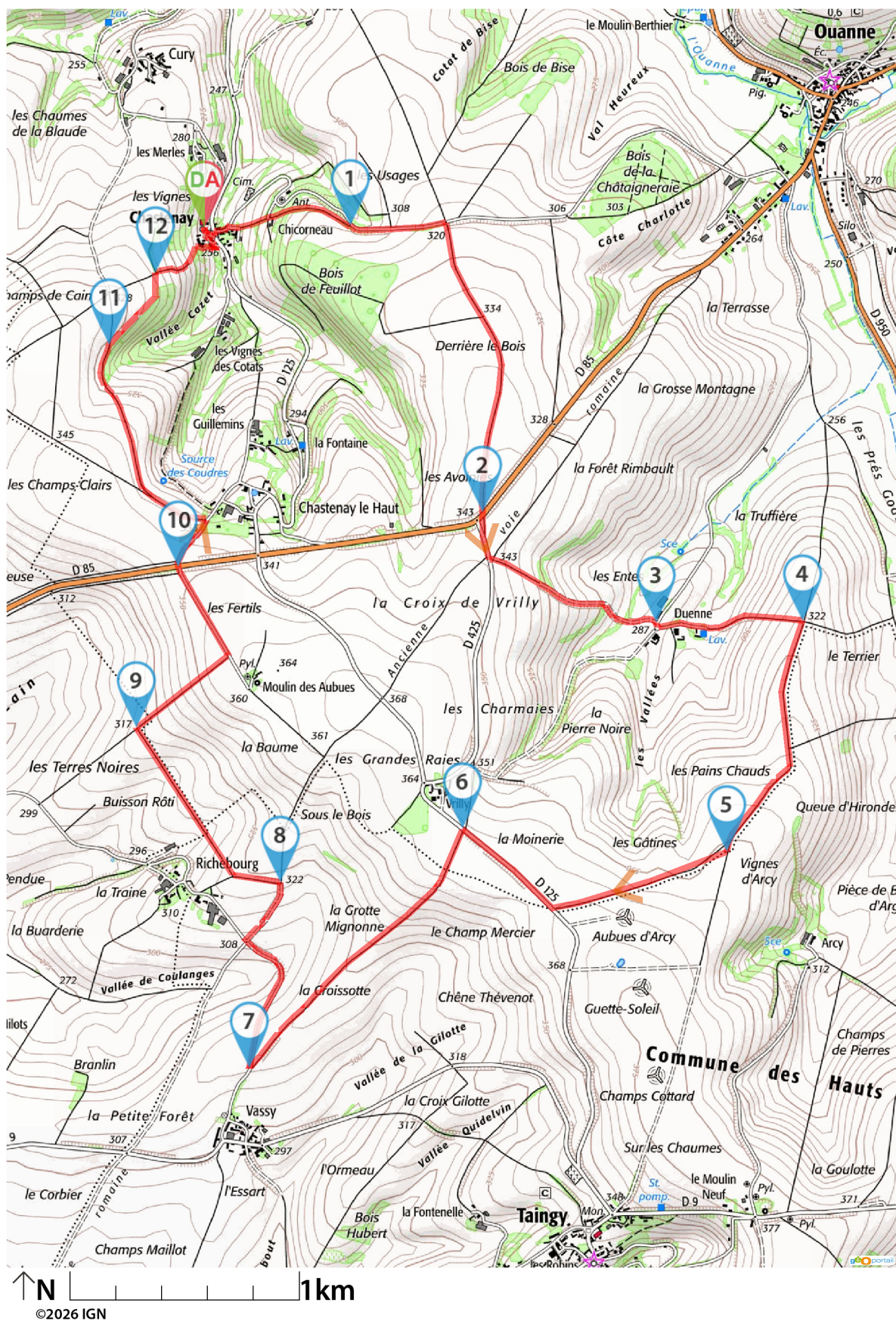
À voir

Chastenay, ancienne commune, maintenant rattachée à Ouanne a su mettre en valeur ce petit versant au-dessus du lavoir. Ce jardin, à la manière d'un jardin alpin, rassemble de nombreuses variétés de fleurs sauvages locales.

À remarquer au pied de l'église, une ancienne bascule pour les pesées d'animaux.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-richebourg/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.